

Pour et avec les
familles !



Petit Déjeuner de Presse

Mardi 17 mars 2015

Céline BOYER

Communiqué de Presse

17 mars 2015

L'Union Départementale des Associations Familiales du Val d'Oise Une association trop méconnue !

Chaque famille a ou aura un jour besoin de l'UDAF 95 tant son champ de compétence est étendu ! Peu d'associations couvrent un panel aussi large d'activités à vocation sociales et chaque jour l'UDAF s'implique davantage dans l'aide aux familles.

Au-delà des 23 salariés qui œuvrent en permanence au 28 rue de l'Aven à Cergy, c'est quelques 112 bénévoles, véritables ambassadeurs permanents des familles, qui assurent des animations sur le terrain ou représentent les familles auprès des administrations des communes, des services de l'État, en passant par ceux du Conseil Général soit 55 types de représentations départementales divisées en cinq secteurs :

- Psychologie, Sociologie, Droit de la famille ;
- Protection sociale, Santé ;
- Éducation, Formation, Loisirs ;
- Vie quotidienne (surendettement, Établissements de santé, ...) ;
- Habitat, cadre de vie, Environnement.

Puisqu'il faut bien commencer par une activité, commençons par le **POINT INFO FAMILLE** qui répondra à toutes vos interrogations et **vous conseillera, vous viendra en aide** ou **vous dirigera vers l'interlocuteur le plus compétent** et ce quel que soit le problème que vous rencontrez.

C'est aussi une participation active dans les **Conseils d'administration des CCAS** où nos représentants jouent un rôle non négligeable notamment **dans le cadre des politiques sociales des communes** (aide aux plus démunis, aides aux classes transplantées, tarifs cantines scolaires, étude des besoins sociaux, ...)

Pour le compte de l'État, l'UDAF gère **un service de Mandataire Judiciaire à la Protection des Majeurs** (Sauvegarde de justice, curatelles, tutelles, ...) – 565 mesures au 31 décembre 2014 .

Mais l'UDAF, dans le cadre de son **Service d'Aide aux Tuteurs Familiaux conseille aussi les familles** qui souhaitent assurer elles-mêmes la protection d'un des leurs (Information, formation, documents obligatoires, démarches administratives, dispositions particulières, tenue d'une comptabilité, ...)

L'UDAF réalise ou diffuse **des enquêtes**, recueille **l'avis des familles** sur des sujets d'actualité tels **les transports, les inscriptions dans les cantines scolaires, la gestion de l'eau, la fiscalité locale, les protocoles de coopération entre professionnels de santé, ...**

L'UDAF s'investit pour permettre aux élèves ou aux étudiants et plus généralement à tous les jeunes de participer au « **Village de la Chimie** » qui leur permettra de mieux connaître les filières scientifiques.

L'UDAF intervient aussi auprès d'autres associations dans le cadre de **partenariats et d'échanges d'expériences**.

L'UDAF développe également des services moins connus.

Par délégation du Préfet, elle instruit les dossiers de remise de la **médaille de la famille**, distinction qui peut être obtenue après avoir élevé quatre enfants dont l'un a au moins atteint l'âge de 16 ans.

Tous les ans, l'UDAF récolte des fonds qu'elle redistribue intégralement dans le cadre de **l'aide aux départs en vacances, de séjours en familles d'accueil ou de classes transplantées** pour des familles en grande pauvreté.

Le développement d'**un service de microcrédit personnel** qui vient en aide – jusqu'à 3 000€ - aux personnes qui n'ont pas accès au crédit bancaire pour réaliser un projet connaît un développement très important : 229 dossiers instruits en 2014 et 113 offres de prêts signées.

Le microcrédit personnel est l'objet **de nombreux partenariats signés avec des communes, des associations, des organismes financiers.**

De plus, en 2015, l'UDAF s'est engagée aux côtés de **La Banque Postale dans l'expérimentation d'un Microcrédit Habitat dans le cadre de la lutte contre la précarité énergétique.** D'un montant de 300 à 10 000€ il est destiné à venir en aide aux propriétaires impécunieux qui n'ont pas accès au crédit bancaire et qui, malgré les aides de l'État n'ont pas les moyens de boucler financièrement leur projet.

Autre **intervention en direction des plus fragiles** : dans le cadre d'un partenariat avec le constructeur automobile Renault, l'UDAF s'est engagée dans **un projet baptisé Renault-Mobiliz** qui vise à **permettre la réparation de véhicules à prix coutant soit 40 à 50% en dessous des prix du marché** (pièces et main d'œuvre) par des Garages Renault Solidaires (GRS).

Dans le cadre de ce partenariat, **nous sommes avec Renault-Mobiliz, aussi en recherche d'une offre de véhicules en excellent état à des prix eux aussi très inférieurs à ceux du marché.**

L'UDAF, c'est aussi **un partenariat avec CRESUS Ile-de-France**, qui vise lors de permanences à apporter **aides et conseils à la gestion du budget familial**, aux personnes en situation financière précaire ou dans **l'élaboration d'un budget de surendettement.**

Enfin, l'UDAF c'est encore **un service de gestion de baux glissants** visant à la réinsertion des Majeurs Protégés par une aide à la gestion quotidienne du logement, de son entretien, pour parvenir, entre 12 et 24 mois, à une gestion autonome.

Malgré le développement continu de ses activités, comme l'ensemble du mouvement associatif, l'UDAF du Val d'Oise qui fêtera bientôt son **50^{ème} anniversaire**, est en permanence **en recherche de nouveaux bénévoles** à la fois capables de lui apporter « du sang neuf » et de pérenniser son développement.

Contacts Presse :

- Président : 01 30 75 02 80 ou 06 71 80 09 13
- Directeur : 01 30 75 02 81
- Majeurs protégés : 01 30 75 76 84
- Microcrédit : 01 30 75 38 65
- Gestion du budget
Surendettement : 01 30 75 76 81
- Autres services : 01 30 75 02 82

Présentation de l'UDAF du Val d'Oise

L'UDAF 95 est une institution départementale reconnue par l'ordonnance de 13 mars 1945 modifiée par la loi du 11 juillet 1975 qui lui confirment son caractère représentatif de l'ensemble des familles.

Sans préjudice des droits et prérogatives résultant des statuts, **4 missions distinctes lui sont confiées :**

- . **Donner son avis aux pouvoirs publics** sur les questions d'ordre familial et leur proposer les mesures qui paraissent conformes aux intérêts matériels et moraux des familles ;
- . **Représenter officiellement auprès des pouvoirs publics l'ensemble des familles** et notamment désigner ou proposer les délégués des familles aux divers conseils, assemblées ou autres organismes institués par l'Etat, la région, le département, la commune ;
- . **Gérer tout service d'intérêt familial** dont les pouvoirs publics estimeront devoir lui confier la charge ;
- . **Exercer devant toutes les juridictions**, sans avoir à justifier d'un agrément ou d'une autorisation préalable de l'autorité publique, notamment de l'agrément prévu à l'article L.421-1 du Code de la Consommation, l'action civile relative aux faits de nature à nuire aux intérêts moraux et matériels des familles, y compris pour les infractions prévues par l'article 227-24 du Code pénal.

Outre ces 4 missions, de par ses statuts, l'UDAF peut donc créer et développer des services en direction des familles (Point Info Familles, Microcrédit, Service d'aide aux tuteurs familiaux, Aide aux séjours-vacances,...)

L'UDAF 95, en quelques chiffres, c'est au total

. **30 Associations Familiales** et

. **5 Fédérations**

(Fédération des Associations Familiales Protestantes, Fédération des Associations Familiales Catholiques, Confédération Syndicale des Familles, Famille de France, Conseil des Associations des Familles Laïques)

. **2 membres associés** (Association familiale à Domicile de la Région Parisienne, Médiation Val d'Oise)

SOIT 3 863 familles adhérentes au 31 décembre 2014

Parmi les missions dévolues aux unions d'Associations Familiales par le législateur, il en est une, **fondamentale**, qui est contenue au second point de l'article L. 211-3 du code de l'action sociale et des Familles, lequel dispose : « *L'union nationale et les unions départementales des associations familiales sont habilitées...à représenter officiellement auprès des pouvoirs publics l'ensemble des familles et notamment désigner ou proposer les délégués des familles aux divers conseils, assemblées ou autres organismes institués par l'État, la région, le département, la commune.* »

A ce titre, il appartient donc à chacune des unions d'associations familiales de désigner des représentants pour siéger dans les instances où sont concernés les intérêts matériels et moraux des familles afin de contribuer, par leur participation active, à ce que ces intérêts soient convenablement pris en compte.

De ce fait, le choix des représentants est un acte capital : il s'agit de désigner de véritables acteurs de l'union, fidèles, actifs et dynamiques, constituant un réseau important qui se doit d'être au plus près des préoccupations des familles et ainsi de faire entendre leur voix, au sein des instances dans lesquelles ils siègent.

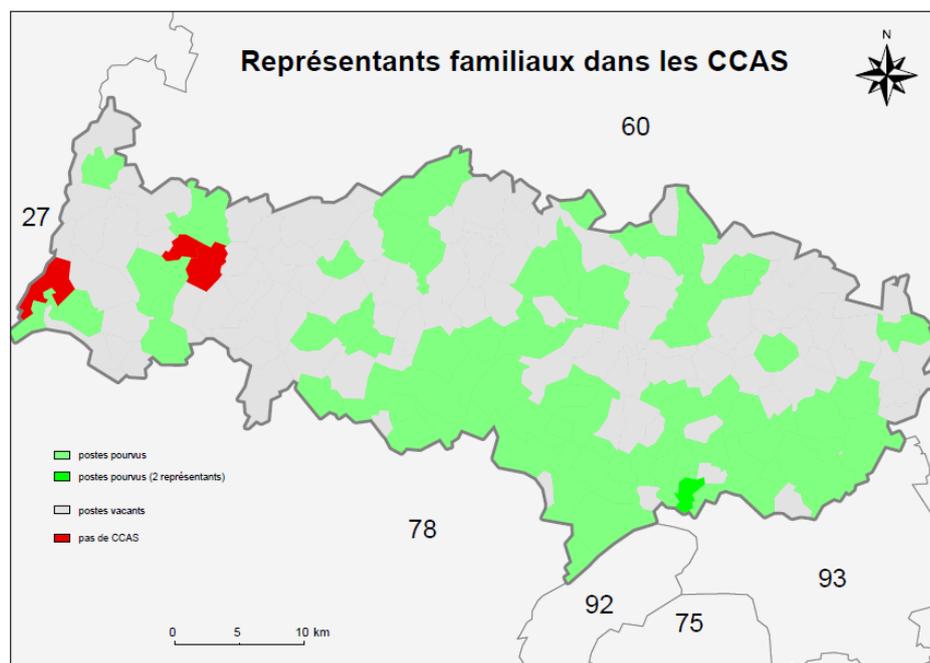
Les Représentations

Les représentants sont et agissent en tant qu'« *ambassadeurs permanents* » de l'union, et, à ce titre, ils sont les **porte-paroles** officiels de ses positions et de sa politique. Souvent jugée à travers eux, l'union se doit de leur apporter le soutien nécessaire à l'exercice de leur mission.

Les représentants, exerçant leur mandat au nom de l'union, s'engagent à respecter un certain nombre d'obligations tant à l'égard de l'instance dans laquelle ils siègent qu'au regard de l'union qui les a désignés.

Représentations communales

Sur les 185 communes du département,
L'UDAF compte à ce jour 79 représentants dans les CCAS.



Représentations départementales

L'UDAF 95 représente les familles sur l'ensemble du département et dans différents secteurs.

Nous comptons **55 représentations départementales** regroupées par secteur :

- Psychologie, Sociologie, droit de la famille
- Protection Sociale Santé
- Education Formation Loisirs
- Vie Quotidienne (surendettement, 11 établissements de santé,)
- Habitat, Cadre de vie, Environnement.

Au total, ce sont **112 bénévoles** qui défendent tous les jours les intérêts des familles dans le Val d'Oise.

La Convention d'Objectif

L'UDAF a signé une « Convention d'Objectifs » avec l'UNAF ayant pour finalité le développement de ses activités dans le cadre de partenariats.

Pour les années 2013-2015, 3 thèmes ont été retenus par le Conseil d'administration et validé en Assemblée générale :

- 1) Mise en œuvre de la plateforme du microcrédit personnel garanti
- 2) Développement du partenariat Renault-Mobiliz
- 3) Les transports

La conférence Départementale des Mouvements

La conférence départementale des mouvements est un lieu de partage et de débat sur les préoccupations des mouvements membres, ainsi que d'échange sur les dossiers d'actualité traités au sein de leur propre structure.

Elle est une instance consultative du Conseil d'administration sur des thèmes dont il la saisit régulièrement. Il s'agit d'un échange fructueux afin de mieux définir nos relations : quelles est l'attente des mouvements ? des associations ? De l'UDAF 95 ? Comment effectuer un travail « gagnant-gagnant » ? Pour quelles politiques ?

Les actions particulières (quelques exemples)

Entendre la voix des familles valdoisiennes, c'est dans ce cadre que l'UDAF réalise et/ou diffuse des enquêtes afin de recueillir les avis des familles.

Cinq enquêtes, d'inégales importances, ont été diffusées au cours de l'exercice 2013-2014 :



Les difficultés d'inscription dans les cantines scolaires : appel à témoignage.

La gestion de l'eau, les Français consultés.



Connaissance des protocoles de coopérations entre professionnels de santé (par le CISS).



La Fiscalité locale « La prise en compte des Familles dans votre commune » (Publication des résultats sous forme de livret diffusée à l'ensemble des communes du Val d'Oise)

Questionnaire ANSA (Agence Nouvelle des Solidarités actives)
« États généraux du travail social »



Village de la Chimie

Pour mieux faire connaître aux jeunes les filières scientifiques, l'Union des industries chimiques a organisé, comme chaque année, « Le Village de la Chimie » au Parc Floral de Paris à Vincennes. Ce dernier s'est déroulé les 14 et 15 mars 2014.

Le Village de la Chimie nous a offert l'opportunité de réserver des cars (deux) pour le transport des jeunes de notre département vers le Parc Floral de Paris, lieu de la manifestation



- **1^{er} transport** : départ Pontoise Collège Parc aux Charettes de Pontoise avec 29 participants



- **2^{ème} transport** : départ Osny puis Cergy Par le biais de l'Association Familiale Protestante Maranatha d'Osny avec 30 participants et 10 personnes qui se sont inscrites directement auprès de l'Udaf 95 pour un départ depuis le Lycée Galilée de Cergy-Saint-Christophe.

Au total, 69 participants (élèves, accompagnants et bénévoles)

Les Manifestations

L'UDAF du Val d'Oise est amenée à participer à des manifestations et/ou à intervenir :

À titre d'exemple :



Notre UDAF est intervenue dans le cadre de sa représentation à la Commission sur le droit au logement opposable (DALO) à l'atelier organisé par l'Association initiative pour le droit au logement pour tous du Val d'Oise (IDL 95), le 15 octobre 2013 sur les thèmes suivants :

- La présentation des missions et le fonctionnement de la Commission DALO du Val d'Oise.
- La constitution du dossier initial de recours.
- Des échanges sur les pratiques d'accompagnement des ménages autour des différentes étapes de leurs démarches : dépôt et suivi de la demande, son actualisation...



Sous le patronage de l'UDAF, l'Association générale des familles d'Enghien-les-Bains et la Fédération des associations familiales catholiques du Val d'Oise avec le concours de Formapass, ont organisé une rencontre interactive le 7 novembre 2013 à Enghien-les-Bains en présence de Paul Aïss, assesseur au tribunal pour enfants de Pontoise.

Les thèmes abordés ont été :

- les problématiques de temps de rencontres et d'échanges de nos jeunes face à leurs comportements à risques,
- le rappel de la loi,
- de la responsabilité civile et pénale pour tous.

Les services de l'UDAF 95

Médaille de la Famille

Il s'agit d'une distinction à titre honorifique décernée aux personnes qui élèvent ou qui ont élevé dignement de nombreux enfants, afin de rendre hommage à leurs mérites, et de leur témoigner la reconnaissance de la nation.

En date du 28 mai 2013, un décret a été publié apportant des modifications à cette médaille. Aujourd'hui, il n'y a plus qu'une seule catégorie de médaille au lieu de trois précédemment (Or, Argent, Bronze).

Cette distinction peut être décernée à une mère ou un père ayant au moins quatre enfants français dont l'aîné a atteint l'âge de 16 ans et qui, dans l'exercice de leur autorité parentale, ont manifesté une attention et un effort constants pour assumer leur rôle de parents dans les meilleures conditions morales et matérielles possibles.

L'Aide au départ en vacances

Tous les ans, à l'occasion de la Fête des Mères, l'UDAF fait appel aux municipalités par le biais des délégués CCAS pour des dons.

Les fonds recueillis permettent à l'UDAF de faire partir en vacances des familles ou des enfants en situation précaire qui sans cette aide, ne pourraient pas partir.



Les fonds récoltés ont déjà permis de participer aux frais de séjour (et cela peu importe la commune du département) par exemple pour :

- 1/ un séjour en classe de mer avec l'école.
- 2/ un séjour en familles d'accueil.
- 3/ un séjour adapté pour enfant ayant un handicap ...

Pour toutes demandes, un dossier doit être complété par la famille. La situation ainsi que les ressources sont étudiées en commission. Les membres de la commission vérifient également que toutes les aides possibles aient été demandées. Une participation, même minime, est demandée à la famille. La participation financière de l'UDAF est versée directement aux organisateurs des séjours.

Le Point Info famille



Le point Info Famille est un service accessible à toutes les familles. C'est un lieu d'accueil, d'écoute et d'orientation afin de donner aux familles des informations complètes et actualisées sur les services auxquels elles peuvent avoir accès au niveau local ou national.

Le Point Info Famille oriente les familles vers les interlocuteurs les plus compétents pour répondre à toutes leurs questions.

122 contacts en 2014.

Notre service a été labélisé en 2010, puis renouvelé pour 4 ans, le 7 octobre 2014.

Le Microcrédit

Le microcrédit personnel permet aux familles en difficultés, exclues des crédits bancaires classiques, de faire face à un besoin de consommation (l'achat d'un véhicule, un lave-linge, etc ...)

Ce crédit a pour objectif l'accès à l'emploi, au logement, à l'éducation, à la formation, à la santé afin de favoriser l'insertion sociale au travers d'un projet.

Il peut être d'un montant de 300€ à 3000€ ou plus pour cas exceptionnel après étude du dossier.

Il représente un taux d'intérêt d'approximativement 4% et ne compte aucun frais de dossier.

Par exemple : le paiement d'une formation à 1500€

Vous remboursez 44,29€ mois pendant 3 ans.

Un accompagnement est assuré par l'UDAF sur toute la durée de l'emprunt.

L'activité du service a triplée depuis sa création.

En 2014, le service a reçu 520 appels, a instruit **229 dossiers.**

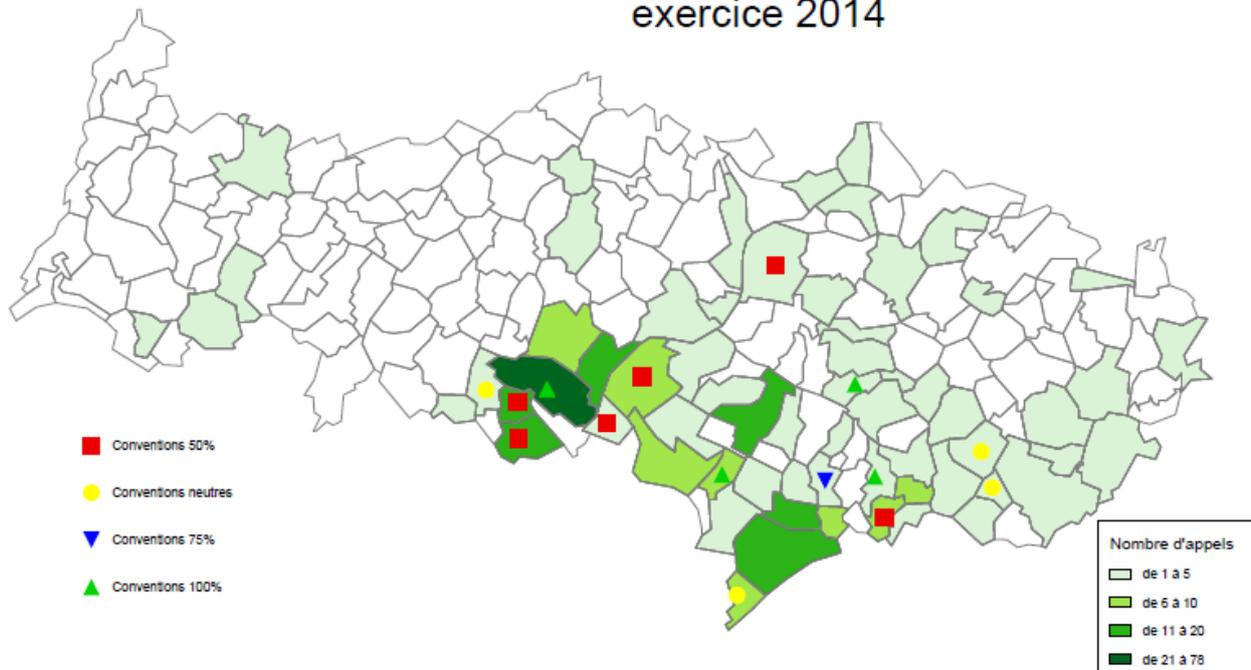
113 offres de prêt ont été signées.

Les conventions de partenariat

15 Conventions de partenariat avec les communes ont été signées.

L'UDAF 95 propose aux différentes collectivités valdoisiennes de signer une convention de partenariat qui met à disposition un « outil clé en main » à destination des familles et des communes.

Appels et Conventions signées exercice 2014



Certaines communes ont choisi de participer financièrement aux crédits de leurs administrés par une prise en charge de tout ou partie des intérêts.

Conventions de partenariat avec des Associations et organismes du département



L'Association APUI « Les Villageoises » (Association Pour un Urbanisme Intégré)



ARIANE (Association de Recherche et d'Initiative pour Accéder à un Nouvel Emploi)



Initiative pour le Droit au Logement pour tous

L'UDAF 95, Plateforme Microcrédit



Le service du Microcrédit personnel a connu tout au long des années 2013 et 2014 une augmentation des demandes si rapide que cela devrait inquiéter les décideurs politiques.

Même s'il est loin d'être le seul marqueur, ce développement qui nous a valu le Trophée décerné par notre partenaire la Banque Postale, témoigne : notre département est de plus en plus touché par la pauvreté et la précarité.

La Caisse des Dépôts et Consignations (Cdc), partenaire depuis 2011, nous a renouvelé sa confiance en signant, **le 24 janvier 2014**, une convention de partenariat « **plateforme expérimentale** » pour une durée de 1 an renouvelable.



Le Microcrédit habitat

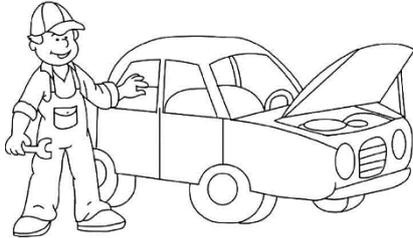
En janvier 2015, l'UDAF 95 a signé une convention de partenariat avec La Banque Postale pour la mise en œuvre expérimentale d'un Microcrédit Habitat dans le cadre de la précarité énergétique.



Renault Mobiliz

L'UDAF du Val d'Oise a signé une convention de partenariat avec le constructeur automobile Renault SAS le 19 juin 2014 dans le cadre de l'opération Renault-Mobiliz.

Dans une période où, malgré le développement des transports en commun, l'autonomie dans les déplacements est souvent, directement ou indirectement, la clé de l'accès à l'emploi, l'UDAF 95 a donc choisi un partenariat avec le secteur de l'automobile ayant pour objectif:



- . L'achat de véhicules d'occasion fiables pour un coût raisonnable.
- . L'accès à des interventions mécaniques par des professionnels, donc garanties, à des coûts accessibles aux ménages les plus fragiles.

L'accès à ce dispositif est limité aux personnes à faibles ressources (environ du SMIC) et est apprécié par les services de l'UDAF.

Cette opération est complètement « déconnectée » du microcrédit; mais un microcrédit peu, si nécessaire, l'accompagner. Les critères de sélection se rapprochent de ceux du microcrédit notamment au niveau de l'accès au crédit bancaire et des moyens financiers.

Notre UDAF est la première UDAF engagée, à titre expérimental, dans ce dispositif.

Le Partenariat CRESUS Ile-de-France

L'UDAF du Val d'Oise a signé une convention de partenariat avec **l'Association CRESUS Ile-de-France, le 1^{er} octobre 2014.**



C'est une permanence qui s'adresse aux familles et à toute personne en situation de fragilité financière qui ont besoin :

- de conseils,
- d'être aidées dans la gestion de leur budget,
- de présenter un dossier de surendettement.

Une permanence est assurée tous les jeudis de 14h00 à 17h00 à l'Udaf 95 - accueil uniquement sur RDV - par Christian Goyer, (représentant de l'Udaf 95 à la Commission de surendettement de la Banque de France) et Rose-Marie Gru membres de l'Association Crésus Ile-de-France.

Les consultations sont gratuites et sans engagement de l'utilisateur.

La prise de rendez-vous est assurée par le secrétariat de l'UDAF 95

C R E S U S

Les baux glissants

Le bail glissant est un type d'accompagnement social global assuré par des associations sans but lucratif auprès de ménages en difficultés (gestion et entretien des locaux).

Le bail glissant est un dispositif d'insertion par le logement. Il a vocation à permettre, à terme, l'accès des ménages en difficulté au statut de locataire en titre. Il est convenu, dès le départ, avec le bailleur d'origine, des conditions du glissement du bail.

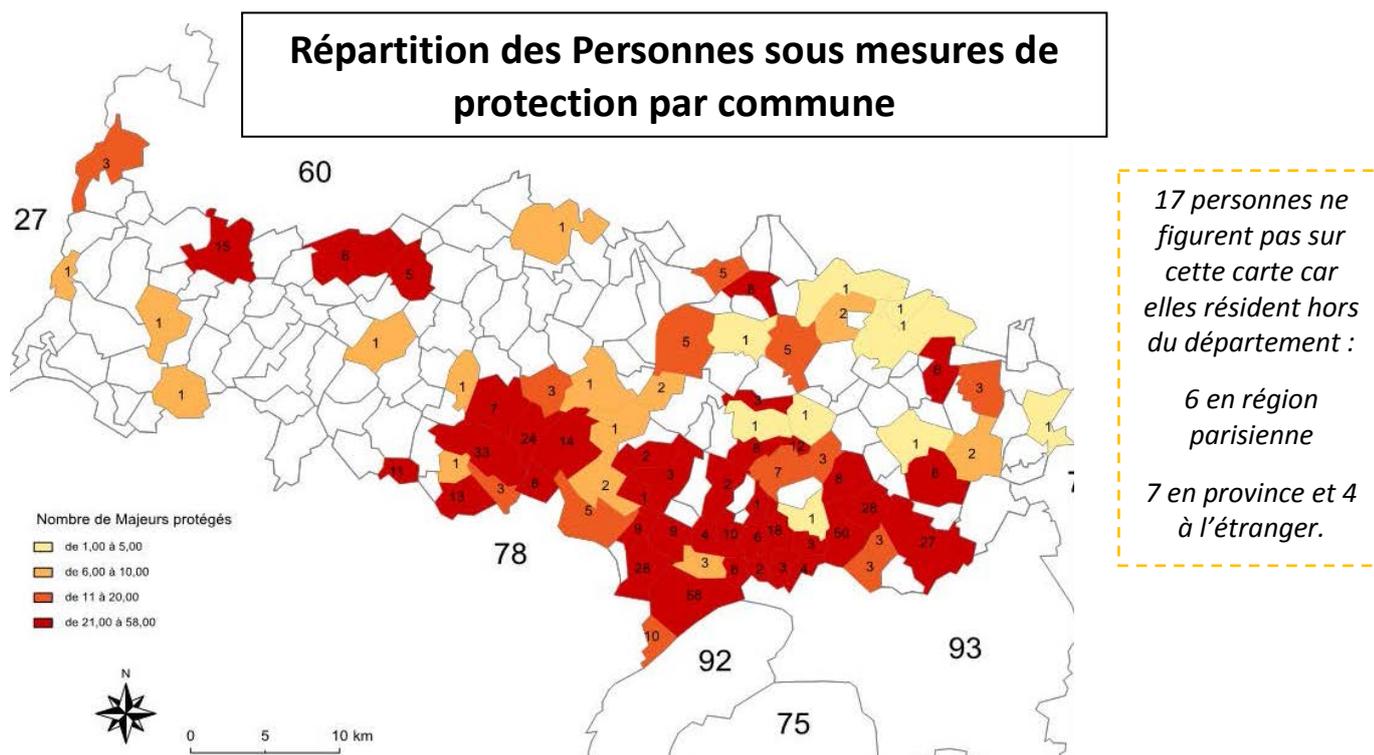
L'UDAF 95 mène l'accompagnement social global personnalisé qui vise à responsabiliser le locataire occupant, à le conseiller et à l'aider dans les conduites qui lui permettront de se maintenir dans les lieux (à l'issue de l'accompagnement social).

L'accompagnement s'exerce sur une période qui n'excède pas, a priori vingt quatre mois : l'UDAF 95 demande, à l'issue de l'accompagnement social global, le transfert du bail au nom du ménage afin qu'il accède au statut de locataire en titre.

Le service Mandataire Judiciaire à la protection des Majeurs.

Ce service a pour mission la gestion tant du patrimoine que des ressources des personnes protégées. Il intervient sur l'ensemble du département, auprès des personnes dont les facultés mentales ou corporelles sont altérées par une maladie, une infirmité ou un affaiblissement dû à l'âge et qui sont dans l'impossibilité de pourvoir seules à leurs intérêts. Ce service s'adresse à des personnes à domicile mais également aux personnes en établissement.

Au 31 décembre 2014, **565 mesures** de protection ont été confiées à l'UDAF par les différents tribunaux.



L'Aide aux Tuteurs Familiaux

Ce service permet d'apporter des réponses aux questions des familles. Des rendez-vous, au sein même de nos locaux, peuvent être pris pour aider les familles dans leurs démarches



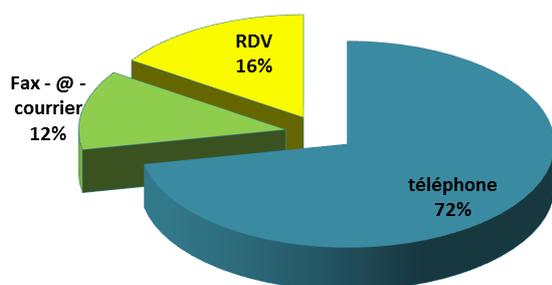
Lorsqu'une mesure de protection (tutelle / curatelle) est mise en place par le Juge des Tutelles, il est demandé prioritairement à la famille si elle accepte de devenir tuteur ou curateur de son parent (sauf en cas de conflits). On parle alors de tuteur familial.

Le tuteur familial doit réaliser un certain nombre de démarches administratives comme l'inventaire du patrimoine, l'établissement d'un budget, d'un compte de gestion, des requêtes au Tribunal, etc...

C'est une responsabilité pas toujours évidente à gérer et c'est pourquoi l'UDAF a créé son service d'Aide aux tuteurs familiaux.

Ce service répond aux questions des familles que ce soit par mail ou par téléphone. Des RDV, au sein même de nos locaux, peuvent être assurés.

La plupart des demandes concernent la vente immobilière, le transfert de fonds, les inventaires immobiliers, le compte de gestion, la déclaration d'impôt, ...



53 % des demandes sont formulées par des tuteurs familiaux. Ce sont les tribunaux d'Instance et/ou les structures d'accueil qui les orientent vers l'Udaf 95.

Ce service est également sollicité pour des interventions auprès d'associations, d'organismes et d'établissements.



Le 13 janvier 2014 et le 13 février 2014
Réunions d'information et d'échanges organisées en partenariat avec l'Association Alzheimer 95 à destination des familles.

Le 27 novembre 2014
EHPAD Eaubonne : Atelier « Les mesures de protection »